

Normes d'hypothèses de projection 2019 en planification financière

L'analyse des besoins et des priorités des clients, les projections financières concernant divers scénarios et les hypothèses font partie intégrante de la planification financière. Faire des tests de tension périodiques de ces pratiques afin de s'assurer que les plans, les solutions et les stratégies continuent de donner les résultats escomptés lors de leur établissement est tout aussi important. Il convient également d'évaluer à quel point les objectifs et la situation financière des clients influencent tout changement d'hypothèses ou de résultats. Il est aussi nécessaire d'évaluer et de tester la tolérance aux risques des clients. Le conseiller obtient ainsi un aperçu des risques potentiels auxquels les clients pourraient être confrontés.

Une question que les conseillers et les clients se posent souvent est « Quelles hypothèses devrais-je utiliser pour les projections, les tests de tension et les comparaisons avec d'autres régimes ou recommandations? »

Des lignes directrices sont établies, publiées et revues annuellement afin de :

- éviter les biais possibles des conseillers et des clients;
- protéger les conseillers et les clients contre les hypothèses qui pourraient être réputées non conformes aux conventions.

Ensemble, les lignes directrices devraient favoriser la certitude que les plans, les projections et les hypothèses utilisés sont objectifs, raisonnables et qu'ils proviennent de sources fiables. Des différences individuelles ou régionales pourraient entraîner des variations par rapport aux normes; ces dernières peuvent au moins servir de point de départ. Pensez au coût de la vie, au salaire, aux frais de transport et de scolarité qui varient d'une région à l'autre. Dans tous les cas, communiquer clairement les hypothèses aux clients et bien les documenter, ainsi que le raisonnement utilisé, devraient faire partie des pratiques exemplaires de tout conseiller professionnel.

Quelles hypothèses devrais-je utiliser lorsque je fais et teste des projections ou des plans?

Chaque année, deux organisations collaborent afin d'établir des lignes directrices pour aider les conseillers en sécurité financière à faire des projections financières à plus long terme (10 ans ou plus) : FP (Financial Planning) Canada Standards Council et l'Institut québécois de planification financière (IQPF), qui est la seule organisation au Québec autorisée à décerner des diplômes en planification financière et à établir des règles concernant la formation professionnelle continue des planificateurs financiers. Le fait d'utiliser des normes de sources fiables rend la méthodologie cohérente et crédible sur le marché et facilite la compréhension et les comparaisons.



Peter A. Wouters

Directeur, Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, Gestion de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens sur les enjeux et les préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Chaque année, il donne plus d'une centaine d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Ventes-Impôt-Planification successorale-Tarification-Produits (Services VIP+) apporte son soutien à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques

Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à peter.wouters@empire.ca.

Normes d'hypothèses de projection 2019 en planification financière

Les Normes d'hypothèses de projection pour 2019 sont les suivantes :

Taux d'inflation	2,1 %
Taux de rendement (taux nominal avant les frais)	
• Placements à court terme (bons du Trésor à 91 jours)	3,0 %
• Titres à revenu fixe canadiens	3,9 %
• Actions canadiennes	6,1 %
• Actions des marchés développés étrangers	6,4 %
• Actions des marchés émergents	7,2 %
Taux d'emprunt	5,0 %
Maximum des gains ouvrant droit à pension, taux de croissance des gains ouvrant droit à pension ou salaire	3,1 % (inflation de +1 %)
Espérance de vie	Tables de mortalité des retraités canadiens de 2014

Notez que les frais de gestion des placements payés par les clients, à la fois pour les produits et les conseils, doivent être déduits du taux de rendement afin d'obtenir le taux de rendement net.

Un planificateur peut être meilleur qu'un autre. Un plan peut être plus efficace et plus approprié qu'un autre pour un client précis. L'utilisation de normes d'hypothèses communes, bien documentées et fiables aidera les clients à déterminer quels sont le meilleur planificateur et le meilleur plan sur une base plus objective. Elle aidera aussi la profession à redorer son image d'intégrité ainsi qu'à améliorer son sens du professionnalisme et son objectivité. L'utilisation de normes professionnelles profite à tous.

© 2019 par Peter A. Wouters

Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats de fonds distincts sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de L'Empire Vie.

Ce document reflète l'opinion de Placements Empire Vie Inc. à la date indiquée. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information obtenue auprès de sources tierces est jugée comme fiable, mais la société ne peut en garantir l'exactitude. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision. La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. utilise cette marque sous licence.